



**PRÉFÈTE  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

 CCI VAUCLUSE

 Chambre  
de **Métiers  
et de l'Artisanat**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# Hausse des prix de l'énergie

## Dispositifs d'aide du Gouvernement



### Retrouvez plus d'informations

➔ Ministère de l'Économie, des Finances et  
de la Souveraineté industrielle et numérique :  
<https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises>

➔ Préfecture de Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)



Préfecture de Vaucluse  
2 avenue de la Folie - 84000 AVIGNON

25/01/2023

# Aides aux entreprises

## Pour les TPE avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA :

- **soit le bouclier tarifaire :**  
entreprises de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'€ ayant un contrat au TRV ou indexé sur le TRV.  
La hausse des factures d'électricité est limitée à 15 % dès février 2023 ;
- **soit l'application d'une garantie de prix limitant le tarif à 280 €/MWh :**  
entreprises ayant un contrat « de marché ».

## Pour les TPE avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVA.

L'amortisseur électricité et le plafonnement du prix à 280 €/MWh en moyenne sur l'année 2023 si renouvellement ou souscription du contrat au second semestre 2022.

## Pour les PME : l'amortisseur électricité.

Instituée en janvier, cette aide concerne les entreprises non éligibles au bouclier tarifaire : l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse 180 €/MWh. Avec un prix unitaire de la part énergie de 350 €/MWh, l'amortisseur électricité prend en charge environ 20 % de la facture.

## Pour toutes les entreprises électro-intensives : un guichet d'aide dédié.

Pour les entreprises électro-intensives, il est effectif depuis septembre 2022 et prolongé en 2023. Cumulable avec l'amortisseur, il est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023 sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**Avant toute demande, il convient d'effectuer une simulation sur : [www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite](http://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite)**

Bénéficiez également d'un accompagnement individualisé sur votre messagerie sécurisée de l'espace professionnel : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

## Report de paiement des impôts et des charges.

Disponible à la demande (hors TVA, taxes annexes et reversement de prélèvement à la source) depuis le 04/01/2023.

**Les TPE/PME sont invitées à contacter leur SIE ainsi que l'URSSAF.**

## UNE SEULE DÉMARCHÉ

Pour bénéficier des différentes aides (bouclier tarifaire, amortisseur, limitation du prix de l'énergie), une seule démarche : remplir l'attestation dédiée en ligne disponible sur le site internet de votre fournisseur d'énergie.

Attestation type visible également sur [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr).



🕒 AVANT LE 31 MARS 2023

## ACCOMPAGNEMENT & CONSEILS

Pour vous aider, les services de l'État et le réseau des chambres consulaires se mobilisent :

- questions d'ordre général ou sur les modalités pratiques : 0806 000 245
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse (aides et modalités pratiques) : 0805 484 484 - [celluleappui@vaucluse.cci.fr](mailto:celluleappui@vaucluse.cci.fr)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse (conseils gratuits et personnalisés) : 04 90 80 65 42 - [assistance84@cmar-paca.fr](mailto:assistance84@cmar-paca.fr)
- conseiller départemental de sortie de crise de Vaucluse (accompagnement personnalisé aux entreprises rencontrant des difficultés financières) : Frédéric Deroo et Marie Delorme 04 90 27 56 03 / 06 19 45 91 92 [codefi.ccsf84@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf84@dgfip.finances.gouv.fr)

Services gratuits / Numéros non surtaxés - prix d'un appel local

